



Validation de la période d'essai puis rétractation

Par joleboss66

Bonjour,

Pouvez vous m'aider svp?

J'ai signé un CDI et ai débuté une période d'essai de 2 mois comme fixé dans mon contrat. Or, après 1 mois et demi mon chef me communique et me fait signer une lettre indiquant qu'ils sont satisfait de moi et qu'ils mettent fin à ma période d'essai pour embauche.

2 semaines après ils me font signer une lettre de renouvellement de période d'essai (comme cela pouvait être prévu dans mon contrat), que j'ai signé pour ne pas faire d'histoire. En effet, ce jour là ils m'ont dit que c'était la procédure et qu'il fallait pas que je m'inquiète.

1 mois après ils mettent fin à ma période d'essai avec lettre recommandée en stipulant que mon travail ne convenait pas (j'ai une copie de mes objectifs, tous dépassés)

Que dois je faire?

Logiquement, j'ai une lettre qui stipule bien que je suis en CDI puisque la 1ere fois ils ont validé ma période d'essai.

L'employeur a t il le droit de se rétracter comme cela? Et de revenir en arrière? Cela paraît abérant venant d'un gros groupe bancaire ...

Merci sincèrement pour votre aide.

Par Indigo26

Bonjour Jolebosse66,

Rien ne vous interdit de prendre l'attache d'un avocat, ne serait-ce que pour avoir son sentiment sur la façon, peu amène, selon moi, de procéder de votre ex-employeur voire si une saisine du Conseil des Prud'hommes aurait des chances d'aboutir.

Il vous est possible de bénéficier d'une consultation juridique gratuite en sollicitant R.V.

auprès de votre mairie,

voire en prenant l'attache du bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la circonscription dont vous dépendez.

Pour info :

La règle veut que l'employeur qui met fin à la période d'essai remettre au salarié un certificat de travail, ainsi qu'une attestation "Pôle emploi" qu'elle qu'ait été la durée de l'essai.

Il se doit également de lui régler les salaires qui lui reviennent pour la période d'activité + indemnité de congés payés + lui délivrer un reçu pour solde de tout compte.

Cdt,